

Département du Morbihan
Commune du HÉZO
56450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 18/09/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents: M. Philippe GAIN, Mme Mireille LEVRET, Mme Béatrice GREFF, M. Christophe BOISDRON, M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Tobia DALL'OSTO, Mme Gwendoline TUAL Mme Awen LE CHAPELAIN, M. Jonathan ALFONSO, M. Jean-Noël LOGET, M. Patrice FOUCHER, Mme Dominique MAMOU, M. François ROBERT.

Absents: Mme Nadia BARBO et M. François COGGIOLA

Pouvoirs: Mme Nadia BARBO a donné pouvoir à M. Philippe GAIN et M. François COGGIOLA a donné pouvoir à Mme Béatrice GREFF.

Secrétaire de séance : Mme Dominique MAMOU

N°42/2026 – Détermination du nombre d'adjoints au Maire

La Commune du HÉZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Considérant la volonté de Monsieur le Maire de réduire le nombre d'adjoints au Maire à 2 postes.

Considérant qu'au moins un tiers des conseillers municipaux présents a demandé que le vote se déroule au scrutin secret pour l'approbation de la réduction à 2 postes d'adjoints au Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à bulletin secret, par 8 voix POUR, 7 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- D'approuver la réduction à 2 postes d'adjoints au Maire.

Considérant qu'au moins un tiers des conseillers municipaux présents a demandé que le vote se déroule au scrutin secret pour autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à bulletin secret, par 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Philippe GAIN



Le secrétaire de séance,

Dominique MAMOU